



Circonscription Sud-Est
Des Infrastructures et du Patrimoine
Direction des Routes Départementales
21, Rue Saint Jacques – B.P. 30418
51308 VITRY-LE-FRANÇOIS CEDEX

Affaire suivie par E. GONZALEZ

Nos références : CV/152.20

Vos références : Votre demande du 08/07/20

Dossier n°PC 051 328 20 B0002

Affaire suivie par : Géraldine CANDUZZI

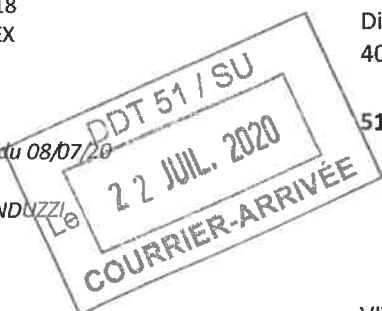
tél. : 03 26 62 15 20

fax : 03 26 62 15 39

courriel : cipsudest@marne.fr

Monsieur le Chef
De la Cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme
Direction Départementale des Territoires
40, Boulevard Anatole France

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE



VITRY-LE-FRANÇOIS, le 20 juillet 2020

Objet : Permis de construire
Commune de LOISY-SUR-MARNE – SAS Solaire de Haute Voie représentée par Monsieur Benoît ROUX

P.J. : 1 dossier en retour

Par lettre du 8 juillet 2020, vous avez sollicité notre avis sur un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque, le long de la route départementale n°2, au lieudit « La Haute Voie », hors agglomération de LOISY-SUR-MARNE.

En réponse, je vous informe que ce projet n'appelle aucune observation de notre part dans la mesure où l'accès à la Z.A.C de LOISY-SUR-MARNE par la R.D.2 est déjà existant.

Pour le Chef de Circonscription,
L'Adjoint par délégation,

Frédéric CABALCE